

Extrait du Site officiel de la Ville de Plouguenast

<http://www.plouguenast.fr>

LE BUDGET PRIMITIF 2010

- La vie municipale - Le budget -

Date de mise en ligne : mercredi 3 novembre 2010

Site officiel de la Ville de Plouguenast

Budget primitif 2010 : Commune, Assainissement, Eau. Extraits du PV de Conseil municipal du 15 avril 2010.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 697 000 ₣.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 947 320 ₣.

- ▶ Remboursement du capital des emprunts 208 000 ₣
- ▶ Voirie : 173 000 ₣
- ▶ Travaux de bâtiments : 383 000 ₣ dont 326 000 ₣ pour l'église du Vieux-Bourg
- ▶ Acquisition de matériel : 70 000 ₣
- ▶ Travaux du bassin : 50 000 ₣
- ▶ Future mairie : 40 000 ₣

Dépenses d'investissements qui seront financées par :

- ▶ Subventions : 250 000 ₣ (dont église du Vieux-Bourg : 237 000 ₣)
- ▶ FCTVA : 102 000 ₣
- ▶ Vente de terrains lotissements : 55 000 ₣
- ▶ Prélèvement sur recettes de fonctionnement : 261 000 ₣
- ▶ Prêts 221 320 ₣
- ▶ Contrat de territoire 30 000 ₣

Les Taux des contributions directes sont ainsi fixés :

- ▶ Taxe d'Habitation : 16,35 %
- ▶ Taxe Foncier bâti : 19,91 %
- ▶ Taxe Foncier non bâti : 95,33 %

SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Budget primitif 2010 s'élève à 104873 ₣ en section d'exploitation et à 70237 ₣ en section d'investissement dont :

- ▶ Déficit 2009 : 25057 ₣
- ▶ Capital des emprunts : 14500 ₣
- ▶ acquisition de matériel : 1645 ₣

Les tarifs restent inchangés :

- ▶ Abonnement annuel : 45.50 ₣ HT - Par m³ d'eau : 0.46 ₣ HT.

SERVICE D EAU

Le Budget primitif 2010 s élève à 515072 ₣ en section d exploitation et à 214472 ₣ en section d investissement dont :

- ▶ Station de Pompage : 23 000 ₣
- ▶ Protection des captages : 62 000 ₣.
- ▶ Déficit 2009 : 49 000 ₣

Programme d investissement subventionné comme suit :

- ▶ Station pompage : 61 000 ₣
- ▶ Captages : 26 000 ₣
- ▶ Vente de terrains : 95 000 ₣

Les tarifs Eau sont inchangés et sont fixés comme suit H.T. : o Abonnement annuel : 93,10 ₣ o Tranche de 0 à 100 m³ : 1₣ 34 o Tranche de 100 à 500 m³ : 0 ₣ 95 o Au-dessus de 500 m³ : 0 ₣ 81